



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de la citoyenneté et des activités réglementées

Le Préfet de la Haute-Savoie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2019-0008 du 10 janvier 2019

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Haute-Savoie

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la Haute-Savoie,

ARRETE

Article 1 : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les deux tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de Haute-Savoie et Mmes et MM. les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

Pour le préfet,
La secrétaire générale



Florence GOUACHE